



Assemblée générale

Distr. générale
15 février 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 158 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'appui à la justice en Haïti**

Modalités de financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

Note du Secrétaire général

I. Introduction

1. La présente note renferme une demande d'autorisation d'engagement de dépenses, avec mise en recouvrement, d'un montant total brut de 51 850 100 dollars (montant net de 50 011 700 dollars) pour le fonctionnement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019, comme expliqué aux sections II et III ci-dessous.

2. Au paragraphe 10 de sa résolution [2410 \(2018\)](#) du 10 avril 2018, le Conseil de sécurité a affirmé son intention d'envisager, en fonction des conclusions de son examen des conditions de sécurité sur le terrain et de la capacité globale d'Haïti d'assurer la stabilité, le retrait de la MINUJUSTH et le passage à une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix à compter du 15 octobre 2019.

3. Compte tenu de ce qui précède, au paragraphe 9 de la même résolution, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de dépêcher une mission d'évaluation stratégique en Haïti d'ici au 1^{er} février 2019 et, en conséquence, de lui formuler, dans le quatrième rapport d'évaluation de 90 jours qu'il lui présenterait au plus tard le 1^{er} mars 2019, des recommandations sur le rôle futur de l'ONU en Haïti, notamment toutes recommandations en faveur d'un retrait progressif ou d'une sortie.

4. Eu égard aux dispositions susmentionnées prises par le Conseil de sécurité, on ne sait guère ce qu'il adviendra des opérations de la MINUJUSTH à partir du 1^{er} juillet 2019 et l'incertitude perdurera jusqu'à ce que le Conseil se prononce, en avril 2019, sur la prorogation du mandat de la Mission, ainsi que sur le calendrier et les modalités du passage à une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix.

5. Par conséquent, en vertu du paragraphe 4 de la section I de la résolution [49/233 A](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général propose des modalités de



financement de la MINUJUSTH pour une période de six mois afin de doter cette dernière des ressources nécessaires pour mener à bien son mandat et les activités liées à sa fermeture. Conformément aux procédures budgétaires établies, le Secrétaire général examinera les incidences financières, pour l'exercice 2019/20, de la décision définitive que le Conseil de sécurité doit prendre en avril 2019 et consultera à nouveau l'Assemblée générale, si nécessaire.

II. Mandat et hypothèses budgétaires

A. Considérations générales

6. Dans sa résolution [2350 \(2017\)](#) du 13 avril 2017, le Conseil de sécurité a défini le mandat de la MINUJUSTH. Il a autorisé la prorogation du mandat de la Mission jusqu'au 15 avril 2019 dans sa résolution [2410 \(2018\)](#).

7. La Mission a pour mandat d'aider le Gouvernement haïtien à développer la Police nationale d'Haïti, de renforcer les institutions garantes de l'état de droit, notamment l'appareil judiciaire et pénitentiaire, et d'assurer la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment en menant des activités de suivi, de communication et d'analyse. Elle continuera de s'acquitter de son mandat comme décrit dans les tableaux axés sur les résultats qui accompagnent chacune des quatre composantes suivantes : sécurité et stabilité, affaires politiques et état de droit, droits de l'homme et appui.

8. Le quartier général de la Mission se trouve à Port-au-Prince, où, en plus des départements de l'Artibonite et des Nippes, seront basées des unités de police constituées jusqu'à leur rapatriement.

B. Contexte

9. Dans sa résolution [2350 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de prévoir une stratégie de sortie sur deux ans bien établie et assortie d'objectifs clairs afin de permettre à une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix de continuer à appuyer les efforts du Gouvernement haïtien en matière de pérennisation et de consolidation de la paix. Dans son rapport au Conseil daté du 20 mars 2018 ([S/2018/241](#)), le Secrétaire général a présenté 11 objectifs relatifs à la stratégie de sortie visant à assurer une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix en Haïti. Les objectifs consistent en une description de la situation à laquelle l'on compte parvenir en Haïti d'ici au dernier trimestre de 2019 afin de permettre une transition en douceur vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix. Le Secrétaire général a également présenté, dans son rapport daté du 1^{er} juin 2018 ([S/2018/527](#)), 46 indicateurs de succès qui permettront de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la stratégie.

10. Dans son rapport au Conseil de sécurité daté du 28 novembre 2018 ([S/2018/1059](#)), le Secrétaire général a fait le point sur les progrès accomplis s'agissant de la stratégie de retrait assortie d'objectifs et sur le calendrier du transfert des tâches et des responsabilités au Gouvernement, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies. En dépit de l'action menée par le Gouvernement et les entités des Nations Unies en Haïti, il reste beaucoup à faire pour atteindre les objectifs définis dans la stratégie de sortie de la MINUJUSTH. Un nombre substantiel des résultats associés aux indicateurs définis sont loin d'être atteints, en particulier pour ce qui est de l'adoption et de l'application d'une législation considérée comme essentielle pour

la consolidation de l'état de droit en Haïti. En effet, sur les 46 indicateurs de succès, les résultats sont en passe d'être atteints dans les délais pour 5 d'entre eux, pour 28 d'entre eux, les résultats ne peuvent pas être atteints en raison de difficultés diverses, pour 10 autres, ils ne sont pas en passe d'être atteints et 3 n'ont pas été mesurés ou actualisés faute de données disponibles au moment de l'établissement du rapport.

11. Des élections législatives et municipales doivent se tenir en octobre 2019, conformément à la Constitution. En octobre 2018, le Gouvernement haïtien a sollicité l'assistance du système des Nations Unies aux fins de l'organisation de ces élections. En décembre 2018, une mission d'évaluation des besoins a été entreprise pour évaluer le contexte politique et électoral, le cadre juridique et institutionnel régissant le processus électoral et les capacités et les besoins des parties prenantes. À l'issue de l'évaluation, il a été recommandé que les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies fournissent une assistance logistique et technique supplémentaire au Gouvernement, qui prendra en charge l'essentiel des coûts des élections. Il a été estimé que la Représentante spéciale du Secrétaire général avait un rôle de médiation essentiel à jouer pour promouvoir un environnement politique stable à l'approche des élections. En outre, il a été recommandé que la MINUJUSTH ou l'entité qui pourrait lui succéder veille à ce que l'ONU continue de fournir un appui consultatif à la Police nationale d'Haïti pendant la période électorale, qui risque d'être tendue.

12. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2410 (2018), une mission d'évaluation stratégique a été conduite en Haïti du 16 au 20 janvier 2019 aux fins de la présentation de recommandations au Conseil sur le rôle futur de l'ONU en Haïti, notamment de toutes recommandations en faveur d'un retrait progressif ou d'une sortie de la Mission. Les recommandations formulées par le Secrétaire général à la suite de la mission d'évaluation stratégique figureront dans le prochain rapport qu'il doit présenter au Conseil de sécurité, en février 2019. Au moment de l'établissement du présent rapport, il était prévu que les recommandations continueraient de tenir compte de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de sortie.

C. Hypothèses budgétaires

13. Étant donné que le Conseil de sécurité devait encore décider des modifications à apporter au mandat au moment de l'établissement du budget, les hypothèses retenues dans la présente note sont fondées sur le mandat actuel de la MINUJUSTH, qui vise à mener à bien la transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix dans le pays au dernier trimestre de 2019 conformément à la résolution 2410 (2018) du Conseil de sécurité et à la stratégie de sortie.

14. L'instabilité actuelle du climat politique et des conditions de sécurité en Haïti a été exacerbée par les manifestations violentes de juillet et novembre 2018. Les manifestations de juillet ont eu lieu après que le Gouvernement a annoncé la suppression des subventions aux combustibles, tandis que celles de novembre ont été déclenchées par les nombreuses allégations de mauvaise gestion des fonds PetroCaribe¹. Lors de ces manifestations, les organisations de la société civile ont exigé une meilleure application des principes de transparence et de responsabilité

¹ Accord pétrolier conclu entre des États des Caraïbes et d'Amérique centrale et la République bolivarienne du Venezuela, en vertu duquel les États parties peuvent acquérir du pétrole à des tarifs préférentiels.

dans la gestion des fonds PetroCaribe. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a engagé un dialogue national qui, à ce jour, a peu progressé, ce qui a encore entravé la prestation des services publics. La direction de la MINUJUSTH a donc encore plus besoin des bons offices du Secrétaire général pour contribuer à apaiser les tensions, en particulier à l'approche des élections prévues en octobre 2019.

15. En application de la résolution 2410 (2018), la MINUJUSTH aidera le Gouvernement à renforcer les institutions de l'état de droit en Haïti, à appuyer et à développer encore la Police nationale d'Haïti, et à suivre la situation en matière de droits de l'homme, à en rendre compte et à l'analyser. Au cours de la période, la MINUJUSTH mènera des activités en vue de préparer sa fermeture, qui doit comprendre un retrait progressif visant à réduire sa présence, si le Conseil de sécurité en décide ainsi. Seront notamment fermés les camps de Cap-Haïtien, Gonaïves et Miragoâne, après le retrait des unités de police constituées, et neuf locaux partagés de la police des Nations Unies. Le personnel de police des Nations Unies sera transféré à Port-au-Prince avant d'être rapatrié. La Mission poursuivra la cession des importants stocks excédentaires hérités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) conformément à son plan de cession et de liquidation des actifs. Elle mènera à bien les activités de préparation de sorte que la fermeture de tous les camps n'ait pas d'incidence environnementale néfaste sur la population locale. Elle prévoit de s'employer en priorité à achever les activités relatives aux programmes commencées pendant l'exercice en cours. Les ressources demandées dans la présente note ne comprennent pas les ressources nécessaires pour les programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité et d'autres activités relatives aux programmes et projets à effet rapide.

16. En ce qui concerne les effectifs de police, il est prévu, conformément à un plan de transition en matière de sécurité, que la MINUJUSTH entamera le retrait progressif des unités de police constituées aux fins du rapatriement de toutes les unités d'ici au 15 octobre 2019. Les rapatriements seront fonction de l'évolution des conditions de sécurité en Haïti.

17. Le retrait du personnel de police des Nations Unies dépendra de la décision que prendra le Conseil de sécurité concernant l'effectif autorisé après avril 2019. Étant donné que les Nations Unies devront continuer d'encadrer et de conseiller la Police nationale d'Haïti à l'approche de la période électorale, un effectif de 50 agents de la police des Nations Unies au maximum devrait rester déployé jusqu'à la fin du mandat de la Mission.

18. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil est fondé sur le tableau d'effectifs approuvé pour la MINUJUSTH.

D. Cadre de budgétisation axée sur les résultats

19. La MINUJUSTH continuera de s'acquitter de son mandat compte tenu du cadre de budgétisation axée sur les résultats présenté dans le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUJUSTH pour l'exercice 2018/19 (A/72/793). Elle se concentrera sur les réalisations escomptées et les indicateurs s'y rapportant pour lesquels l'objectif n'aura pas été pleinement atteint au 30 juin 2019. Pendant la période, elle donnera la priorité aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès liés aux objectifs de la stratégie de sortie, présentée dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité daté du 20 mars 2018 (S/2018/241).

20. On trouvera dans l'annexe à la présente note les réalisations escomptées de la Mission et les indicateurs s'y rapportant pour la période considérée.

Direction exécutive et administration

21. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Composante 1 : sécurité et stabilité

22. La composante Sécurité et stabilité de la MINUJUSTH continuera de mettre l'accent sur les activités visant à appuyer la mise en œuvre du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021 au moyen du programme de mentorat et de conseil. Son action portera notamment sur les domaines suivants : a) administration de la police et commandement et contrôle ; b) compétences techniques et spécialisées en matière d'encadrement et d'enquête ; c) renforcement des mécanismes de responsabilisation de la Police nationale d'Haïti, y compris l'Inspection générale ; d) planification stratégique ; e) appui à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la Police nationale d'Haïti ; f) programmes de prévention de la violence sexuelle et sexiste.

23. Après le rapatriement de trois unités de police constituées au cours de l'exercice 2018/19, quatre unités de police constituées resteront en poste à Port-au-Prince et dans deux autres départements (Artibonite et Nippes) ; elles seront chargées de préserver les progrès accomplis ces dernières années dans le domaine de la sécurité en menant des patrouilles conjointes sur le terrain avec la Police nationale d'Haïti afin de rendre cette dernière plus visible et d'assurer une formation sur le tas visant à améliorer les compétences et les capacités de ses compagnies de maintien de l'ordre. Elles constitueront toujours une capacité d'intervention rapide qui peut, sur demande, aider la Police nationale à maintenir un environnement sûr et stable en Haïti.

Composante 2 : affaires politiques et état de droit

24. La MINUJUSTH continuera d'user de ses bons offices pour établir un dialogue avec un large éventail de parties prenantes au niveau national (pouvoirs publics, société civile (associations de femmes et de jeunes notamment) et secteur privé) et d'encourager les pouvoirs exécutif et législatif à assumer la responsabilité du renforcement des institutions garantes de l'état de droit, notamment celles chargées de questions électorales, et à en rendre compte.

25. Conformément à la stratégie de sortie et en collaboration étroite avec l'équipe de pays, la MINUJUSTH plaidera en faveur de l'adoption et de l'application de textes législatifs clefs, en particulier qui a) étayent la bonne organisation et le bon fonctionnement du système judiciaire en matière de résolution des différends qui alimentent les conflits, comme le Code pénal, le Code de procédure pénale et la loi sur l'administration pénitentiaire ; b) renforcent le fonctionnement des institutions, et visent notamment la réorganisation du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, l'harmonisation de la structure de l'École de la magistrature, l'appui à la création d'institutions électorales plus fortes, en particulier du Conseil électoral permanent, et la création des conditions propices au renforcement des institutions de lutte contre la corruption telles que la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif ; c) mettent en avant l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, comme le projet de loi sur l'égalité des sexes et la loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes. La MINUJUSTH continuera de conduire des activités ciblées de renforcement des capacités et d'appui consultatif afin de favoriser le bon fonctionnement de la chaîne judiciaire, depuis l'arrestation des suspects par la police jusqu'à l'inculpation des accusés et à leur placement en détention.

26. Des équipes mobiles régulièrement déployées à Port-au-Prince et composées d'experts dans les domaines des affaires politiques, de la justice, du système pénitentiaire, des droits de l'homme et de la lutte contre la violence au sein de la collectivité vérifieront que les autorités locales et la population des neuf départements extérieurs à la capitale peuvent bénéficier des conseils et de l'appui délivrés par la Mission. Ces équipes mobiles travailleront de façon cohérente avec les membres de la police des Nations Unies et les unités de police constituées dans le cadre d'une stratégie d'intégration.

27. La MINUJUSTH favorisera l'application de la partie consacrée à la Direction de l'administration pénitentiaire du plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour 2017-2021. À la faveur d'activités de mentorat et du transfert de compétences aux hauts fonctionnaires de la Direction, les spécialistes des questions pénitentiaires de la MINUJUSTH et des membres du personnel fourni par des gouvernements continueront d'apporter une aide axée sur le développement organisationnel, la sûreté des prisons, l'amélioration des conditions de détention, l'administration et la gestion tenant compte de la problématique femmes-hommes, ainsi que le renforcement de l'autonomie budgétaire de la Direction. La MINUJUSTH aidera également la Direction à élaborer et à mettre en place un plan de recrutement et de formation dans la perspective du renforcement de ses effectifs.

Composante 3 : droits de l'homme

28. La composante Droits de l'homme mènera des activités dans les trois domaines ci-après, qui sont alignés sur les objectifs de la stratégie de sortie : a) le renforcement du respect des mécanismes de défense des droits de l'homme par l'État ; b) le développement des capacités de l'Office de la protection du citoyen ; c) le renforcement de la capacité des organisations de la société civile de promouvoir et de protéger les droits de l'homme en Haïti. Elle continuera de concentrer son action sur le renforcement du professionnalisme, de la responsabilité et du respect des droits de l'homme dans les institutions policières, judiciaires et pénitentiaires.

29. Conformément à la stratégie de sortie, la MINUJUSTH s'efforcera d'accroître l'engagement d'Haïti en faveur des droits de l'homme, notamment en encourageant le Gouvernement à adopter un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées par divers mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme. Conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris), l'Office de la protection du citoyen se dotera des capacités nécessaires pour veiller, en toute indépendance, à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes et assurera un véritable rôle de surveillance du respect de la Constitution et des lois nationales.

30. La MINUJUSTH transférera progressivement ses fonctions d'appui en matière de droits de l'homme aux institutions publiques et aux organisations de la société civile haïtiennes. Elle apportera également une assistance et un appui techniques aux organisations de la société civile menant des activités liées aux droits de l'homme. La composante Droits de l'homme continuera de suivre la situation des droits de l'homme en Haïti ainsi que de mener des enquêtes et des analyses à ce sujet et d'en rendre compte, notamment en mettant en évidence les caractéristiques et les tendances observées en ce qui concerne les violations, et conseillera les autorités sur les stratégies et mesures à mettre en œuvre pour que les auteurs ayant commis ou commettant des violations ne demeurent pas impunis. Des membres du personnel de la composante intégreront les équipes mobiles de la Mission pour assurer un suivi conjoint en cas de besoin. La MINUJUSTH renforcera l'action en faveur des droits de l'homme dans le cadre des activités liées aux programmes, des projets de lutte

contre la violence au sein de la collectivité mis à l'essai en vue d'appuyer les organisations locales de la société civile qui veillent au respect des droits de l'homme, et des projets à effet rapide de formation et d'appui logistique et technique au bénéfice de ces organisations.

Composante 4 : appui

31. Pendant la période considérée, la composante Appui continuera de fournir des services efficaces et efficients à la Mission afin de l'aider à s'acquitter de son mandat. Elle continuera en outre de se concentrer sur les activités de clôture, notamment la fermeture des camps et d'autres locaux, la cessation d'actifs et de stocks, le rapatriement du personnel en tenue, la cessation de service des membres du personnel civil, la clôture des contrats et le règlement d'autres obligations financières.

III. Ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019

A. Ressources humaines

Tableau 1

Personnel de police

	<i>Effectif autorisé^a</i>
Police des Nations Unies	295
Unités de police constituées	700

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

32. Les niveaux maximums des effectifs autorisés pour le personnel de police sont énoncés dans le tableau 1. Compte tenu de la capacité de la Police nationale d'Haïti de maîtriser les risques qui pèsent sur la sécurité intérieure, la MINUJUSTH entamera le retrait progressif des effectifs de la police des Nations Unies et des unités de police constituées.

Tableau 2

Personnel civil

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
Direction exécutive et administration	1	1	11	4	1	18	16	3	37
Composantes									
Sécurité et stabilité	–	2	7	9	1	19	10	–	29
Affaires politiques et état de droit	–	2	11	6	2	21	37	–	58
Droits de l'homme	–	1	4 ^b	4	–	9	9	3	21
Appui	–	1	15	16	68	100	114	7	221
Total	1	7	48	39	72	167	186	13	366

^a 47 administrateurs et 139 agents des services généraux.

^b Dont 1 emploi de classe P-5 financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

33. Les effectifs proposés, figurant dans le tableau 2 ci-dessus, tiennent compte du tableau d'effectifs approuvé pour l'exercice 2018/19. Des taux de vacance établis compte tenu des taux de vacance effectifs au 31 décembre 2018 et du retrait progressif des membres du personnel civil ont été appliqués pour estimer les dépenses.

B. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	<i>Dépenses (16 octobre 2017- 30 juin 2018)</i>	<i>Montant alloué (1^{er} juillet 2018- 30 juin 2019)</i>	<i>Dépenses prévues (1^{er} juillet- 31 décembre 2019)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	–	–	–
Police des Nations Unies	12 131,4	15 485,1	6 130,1
Unités de police constituées	21 776,6	28 456,9	9 726,4
Total partiel	33 908,0	43 942,0	15 856,5
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14 676,3	29 873,4	15 351,2
Personnel recruté sur le plan national	3 894,1	8 092,4	3 204,4
Volontaires des Nations Unies	143,9	768,4	137,8
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 124,0	259,2	160,4
Personnel fourni par des gouvernements	1 330,5	2 146,2	1 184,7
Total partiel	27 168,8	41 139,6	20 038,5
Dépenses opérationnelles			
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants et services de consultants	224,3	331,6	34,0
Voyages	1 053,5	1 379,3	499,0
Installations et infrastructures	8 733,2 ^a	12 689,4	8 482,9
Transports terrestres	1 269,4	1 844,3	843,1
Opérations aériennes	3 519,0	5 641,6	939,1
Opérations maritimes ou fluviales	9,2	–	–
Communications et informatique	3 166,8 ^b	4 810,1	2 401,6
Santé	550,5	630,5	382,1
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	7 736,5 ^c	7 947,5	2 373,3
Projets à effet rapide	472,0	1 100,0	–
Total partiel	26 734,4	36 374,3	15 955,1
Total brut	87 811,2	121 455,9	51 850,1
Recettes provenant des contributions du personnel	2 705,1	4 258,6	1 838,4
Total net	85 106,1	117 197,3	50 011,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	87 811,2	121 455,9	51 850,1

^a Le montant des dépenses au titre des installations et infrastructures était de 8 697 400 dollars. Il y a été ajouté 35 800 dollars aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^b Montant combiné des dépenses comptabilisées au titre des communications (1 668 500 dollars) et de l'informatique (1 498 300) aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

^c Le montant des dépenses au titre des fournitures, services et matériel divers s'élevait à 7 772 300 dollars. Le montant de 35 800 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

C. Analyse des ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dépenses prévues</i>
Police des Nations Unies	6 130,1

34. Le montant de 6 130 100 dollars a été calculé compte tenu du retrait progressif et sur la base d'un effectif mensuel moyen de 189 agents, qui permettra à la Mission d'apporter un appui à la Police nationale d'Haïti pendant la période électorale prévue en octobre 2019. Un taux de vacance de 4,4 % a été appliqué.

	<i>Dépenses prévues</i>
Unités de police constituées	9 726,4

35. Le montant 9 726 400 dollars a été calculé sur la base d'un effectif mensuel de 560 agents pour la période de deux mois allant jusqu'au 31 août 2019 et de 420 agents pour septembre 2019, conformément au plan de transition en matière de sécurité, qui prévoit le rapatriement de tous les membres des unités de police constituées d'ici au 15 octobre 2019. Il couvre également le fret pour le rapatriement du matériel appartenant aux contingents.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel recruté sur le plan international	15 351,2

36. Un crédit de 15 351 200 dollars est demandé pour couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel pour 166 membres du personnel recrutés sur le plan international pour la période. Un taux de vacance de 19,8 % a été appliqué pour calculer le montant des traitements.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel recruté sur le plan national	3 204,4

37. Un crédit de 3 204 400 dollars est demandé pour couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel pour 186 membres du personnel recruté sur le plan national (47 administrateurs et 139 agents des services généraux) pour la période. Des taux de vacance de 21,4 % et 17,9 % ont été appliqués pour calculer le montant des traitements des administrateurs recrutés et des agents des services généraux, respectivement.

	<i>Dépenses prévues</i>
Volontaires des Nations Unies	137,8

38. Un montant de 137 800 dollars est demandé pour couvrir les dépenses afférentes à 13 Volontaires des Nations Unies pour la période. Un taux de vacance de 68,8 % a été appliqué pour le calcul des indemnités.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	160,4

39. Un montant de 160 400 dollars est demandé pour couvrir les dépenses afférentes à un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) soumis à recrutement international pour la période ainsi que la part à financer par la Mission au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) affecté aux activités d'appui à Umoja-Extension 2 et à d'autres activités transversales. Un taux de vacance de 15,0 % a été appliqué pour calculer le montant des traitements.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel fourni par des gouvernements	1 184,7

40. Un montant de 1 184 700 dollars est demandé pour un effectif mensuel moyen de 29 agents pénitentiaires pour la période.

	<i>Dépenses prévues</i>
Consultants	34,0

41. Le montant de 34 000 dollars servira à financer les services de consultants qui seront chargés de dispenser une formation obligatoire au personnel responsable de la sécurité.

	<i>Dépenses prévues</i>
Voyages	499,0

42. Le montant de 499 000 dollars servira à financer des voyages devant avoir lieu pendant la période. Conformément à la stratégie consistant à maintenir une présence discrète en dehors de la capitale qu'a continué d'appliquer la MINUJUSTH, les voyages prévus comprennent ceux que doivent effectuer les équipes mobiles conjointes dans neuf régions pour mener à bien les activités de transition. Le montant couvre également les voyages que doivent effectuer des membres du personnel des composantes organiques et de la composante Appui pour organiser la transition et le transfert des responsabilités aux parties prenantes locales et internationales, notamment pour préparer la fermeture des locaux.

	<i>Dépenses prévues</i>
Installations et infrastructures	8 482,9

43. Le montant de 8 482 900 dollars servira essentiellement à couvrir les frais de location des locaux utilisés par la Mission, les services d'utilité publique, d'évacuation des déchets et de sécurité ainsi que l'achat de pièces de rechange, de fournitures, de carburants et de lubrifiants. Les tarifs contractuels en vigueur ont été appliqués lorsqu'il y avait lieu. Le montant couvrira également les activités de dépollution de l'environnement, de remise en état et de fermeture des sites.

*Dépenses prévues***Transports terrestres** 843,1

44. Le montant de 843 100 dollars servira essentiellement à couvrir les frais d'exploitation et d'entretien de 314 véhicules, dont 210 véhicules légers de transport de passagers, 59 véhicules à usage spécial, 3 ambulances, 9 véhicules blindés, 7 engins du génie, 24 engins de manutention et 2 remorques. Il servira également à couvrir les coûts des pièces de rechange, de l'assurance responsabilité, du carburant et des lubrifiants.

*Dépenses prévues***Opérations aériennes** 939,1

45. Le montant de 939 100 dollars couvrira la location et les frais connexes d'un hélicoptère civil avec lequel il est prévu d'effectuer 140 heures de vol afin d'aider la Mission à mener les activités de transition à bien.

*Dépenses prévues***Communications et informatique** 2 401,6

46. Le montant de 2 401 600 dollars couvrira les communications par réseaux commerciaux, l'entretien et la réparation du matériel de communication existant, l'achat de pièces de rechange et les services d'information. Il couvrira également les dépenses afférentes aux services informatiques, calculées sur la base des taux standard appliqués au nombre prévu de postes de travail, ainsi que les frais d'entretien et de réparation et l'achat de pièces de rechange.

*Dépenses prévues***Santé** 382,1

47. Le montant de 382 100 dollars couvrira les services de santé et les fournitures médicales.

*Dépenses prévues***Fournitures, services et matériel divers** 2 373,3

48. Le montant de 2 373 000 dollars servira essentiellement à recruter des vacataires qui procéderont aux inventaires physiques et au rapprochement comptable, aideront la Mission à regrouper ses biens en vue de sa fermeture et veilleront à ce que les contrats qu'elle a conclus soient résiliés ou clos dans le respect des règles établies afin d'éviter d'éventuels litiges mettant en cause l'Organisation. Il couvrira également le fret et d'autres frais relatifs au transport intérieur d'actifs depuis les régions jusqu'à Port-au-Prince.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

49. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti portent sur les points suivants :

a) Autorisation donnée au Secrétaire général d'engager des dépenses d'un montant n'excédant pas 51 850 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de six mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a), si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission après le 15 avril 2019, à raison de 8 641 683 dollars par mois.

Annexe

Cadre de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : sécurité et stabilité

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti	<p>1.1.1 Diminution du taux d'homicide (nombre de meurtres pour 100 000 habitants) déclaré par la Police nationale d'Haïti (2017/18 : 9,4 ; 2018/19 : 9,3 ; 2019/20 : 9,2)</p> <p>1.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements signalés à la Police nationale d'Haïti dans l'agglomération de Port-au-Prince (2017/18 : 55 ; 2018/19 : 50 ; 2019/20 : 45)</p> <p>1.1.3 Diminution du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti tués (2017/18 : 20 ; 2018/19 : 15 ; 2019/20 : 12)</p> <p>1.1.4 Diminution du nombre d'actions de bandes armées signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant (2017/18 : 22 ; 2018/19 : 18 ; 2019/20 : 16)</p>
1.2 Dans le cadre des mesures prioritaires définies dans le plan de développement stratégique pour 2017-2021 de la Police nationale d'Haïti, intervention en cas de troubles à l'ordre public, gestion des menaces qui pèsent sur la sécurité dans l'ensemble du pays, maintien d'un degré élevé de professionnalisme et prise en compte des droits de l'homme et de la problématique femmes-hommes, sans l'appui de la communauté internationale	<p>1.2.1 Augmentation du taux d'exécution des activités prévues dans le plan de développement stratégique de la Police nationale d'Haïti pour la période 2017-2021 (2017/18 : 27,6 %) 2018/19 : 43,0 % ; 2019/20 : 54,0 %)</p> <p>1.2.2 Augmentation du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti pour 10 000 habitants (2017/18 : 15,7 ; 2018/19 : 16,5 ; 2019/20 : 16,7)</p> <p>1.2.3 Augmentation du nombre de femmes dans les rangs de la Police nationale d'Haïti (2017/18 : 1 249 ; 2018/19 : 1 400 ; 2019/20 : 1 700)</p> <p>1.2.4 Augmentation du pourcentage d'agents de la Police nationale d'Haïti déployés en dehors de l'agglomération de Port-au-Prince (2017/18 : 34,2 % ; 2018/19 : 40,0 % ; 2019/20 : 42,0 %)</p> <p>1.2.5 Augmentation du nombre d'unités de la Police nationale d'Haïti spécialisées dans le maintien de l'ordre, sur les 13 existantes, capables de faire face aux menaces pesant sur la sécurité sans le soutien de la MINUJUSTH (2017/18 : 6 ; 2018/2019 : 8 ; 2019/20 : 13)</p> <p>1.2.6 Pourcentage d'opérations de maintien de l'ordre ou de sécurité planifiées et exécutées par la Police nationale d'Haïti sans l'appui de la MINUJUSTH (2017/18 : 95 % ; 2018/19 : 96 % ; 2019/20 : 100 %)</p>

1.2.7 Augmentation du taux d'exécution du budget de la Police nationale d'Haïti, qui est financé par le Gouvernement (2017/18 : 99 % ; 2018/19 : 99,5 % ; 2019/20 : 99,6 %)

Composante 2 : affaires politiques et état de droit

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Renforcement des institutions garantes de l'état de droit grâce à l'amélioration de la gouvernance

2.1.1 Élaboration, approbation par les deux chambres du Parlement et promulgation par le Président d'une loi électorale

2.2 Amélioration du fonctionnement des principales institutions judiciaires, des organes de contrôle et des mécanismes nationaux d'aide juridictionnelle qui luttent contre la détention provisoire prolongée

2.2.1 Exercice par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de l'ensemble de ses fonctions de contrôle, notamment grâce à la mise en place d'un mécanisme opérationnel d'évaluation des juges (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1)

2.2.2 Exécution d'un plan visant à instaurer un programme d'aide juridictionnelle fournie par l'État, qui passera par la mise en place de bureaux d'aide juridictionnelle, le but étant d'assurer aux groupes vulnérables un accès durable à la justice (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 3)

2.2.3 Élaboration et mise en place, par le Ministère de la justice et de la sécurité publique, d'un mécanisme d'évaluation des performances des bureaux des procureurs et des membres de leur personnel (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1)

2.2.4 Augmentation de 50,0 % du nombre d'affaires traitées dans des délais raisonnables par les procureurs dans la juridiction modèle de Port-au-Prince (2017/18 : 695 ; 2018/19 : 800 ; 2019/20 : 1 200)

2.2.5 Diminution du pourcentage de la population carcérale placée en détention provisoire pour une période de plus de deux ans dans la juridiction modèle de Port-au-Prince (2017/18 : 50,4 % ; 2018/19 : 40,0 % ; 2019/20 : 15 %)

2.2.6 Augmentation de 50,0 % du nombre d'affaires classées par les juges d'instruction dans la juridiction modèle de Port-au-Prince (2017/18 : 600 ; 2018/19 : 750 ; 2019/20 : 1 125)

2.2.7 Augmentation de 60,0 % du nombre d'affaires pénales jugées par la juridiction modèle de Port-au-Prince (2017/18 : 420 ; 2018/19 : 609 ; 2019/20 : 975)

2.3 Exécution, par la Direction de l'administration pénitentiaire, de tâches de gestion essentielles consistant à fournir des services de base à tous les détenus et à veiller à ce que leurs droits soient respectés

2.3.1 Diminution du nombre annuel de décès pour 1 000 détenus (2018/19 : 16 ; 2019/20 : 10)

2.3.2 Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires offrant des services de santé fonctionnels aux détenus (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 9)

2.3.3 Augmentation du nombre d'agents de la Direction de l'administration pénitentiaire recrutés dans le cadre d'une procédure spéciale, l'objectif étant de recruter 941 nouveaux agents pour répondre aux besoins en personnel de la Direction d'ici à 2021 (2018/19 : 94 ; 2019/20 : 300)

2.3.4 Augmentation du nombre d'établissements pénitentiaires ayant obtenu de la Direction de l'administration pénitentiaire une certification attestant qu'ils peuvent fonctionner sans l'aide à plein temps d'acteurs internationaux (MINUJUSTH ou autres) (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 9)

Composante 3 : droits de l'homme

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Fonctionnement en toute indépendance de l'Office de la protection du citoyen, qui assure la protection des citoyens dont les droits ont été violés

3.1.1 Maintien du plein respect (statut A) par l'Office de la protection du citoyen des normes internationales relatives aux activités des institutions nationales de défense des droits de l'homme et de sa capacité structurelle à fonctionner de manière efficace et indépendante, conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris)

3.2 Respect, par les autorités nationales, des obligations internationales qui leur incombent en matière de droits de l'homme, notamment celles leur imposant d'amener les auteurs de violations de ces droits à répondre de leurs actes et de faire rapport aux organes conventionnels compétents

3.2.1 Établissement d'un plan d'action national en faveur des droits de l'homme

3.3 Conduite, par les organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les femmes, d'activités de sensibilisation auprès des autorités haïtiennes visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne et habilitation de ces organisations à porter les allégations de violation des droits de l'homme à l'attention des autorités judiciaires ou administratives compétentes

3.3.1 Nombre de rapports parallèles établis par des organisations de la société civile et présentés aux mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme (2018/19 : 3 ; 2019/20 : 2)
